

CAP Val de Saône

LE MAGAZINE DE VOTRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°8 - Juillet 2022

LE MAG'

DOSSIER P.5-6

L'eau, un bien commun à préserver



COLLECTIVITE P.3

POLICE MUNICIPALE : On mutualise !

CADRE DE VIE P.8

HARMONISATION DES
SERVICES DÉCHETS : Les élus
du territoire pleinement mobilisés

SOLIDARITÉ P.11

POLITIQUES EDUCATIVES ET
FAMILIALES : Le portail familles
fait peau neuve

SOMMAIRE

COLLECTIVITE

- P.2 Les points importants délibérés en Conseil
- P.3 Police municipale : on mutualise !

DEVELOPPEMENT

- P.3 Faciliter le covoiturage, la Communauté de communes agit !
- P.4 Créer des emplois locaux : le tiers-lieu en phase d'étude

EAU/ASSAINISSEMENT

- P.5 Dossier - Économiser, mieux distribuer et protéger nos ressources en eau : des travaux indispensables

ENVIRONNEMENT/DECHETS

- P.7 Projet Alimentaire Territorial
- P.7 Civisme et courtoisie en déchèterie
- P.8 Harmonisation des services déchets : les élus du territoire pleinement mobilisés
- P.9 Lecture : mettez-vous au vert

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILIALES

- P.10 La nature s'invite à la Maison de l'enfance
- P.11 Un nouveau portail familles pour simplifier vos démarches
- P.12 Inscriptions pour la rentrée : top départ !
- P.12 Programme des vacances d'été

TOURISME

- P.14 Vivez l'été en Val de Saône

CAP Val de Saône Le Mag'

Directrice de publication et de rédaction :

Marie-Claire BONNET-VALLET

Réalisation : Marine BURGER ICHTERTZ

Crédits photos : Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône, A2AD, Freepik, The Cracked Cookies, Picon mon amour, Ca nous ramènera pas Dalida, Un monde à vélo

Impression : ROUGE CEKOYA

1 Route De Dijon, Pont de France D905, 21130 Villers-les-Pots

Communauté de communes

Auxonne-Pontailier Val de Saône

Ancienne route nationale

21130 AUXONNE

contact@capvaldesaone.fr

03 80 27 03 20 - www.capvaldesaone.fr

ÉDITO

L'eau, une ressource à préserver !

La Saône est une rivière qui nous est familière. **C'est aussi une ressource essentielle, elle détermine les conditions de notre existence et de notre développement et cela depuis des siècles !** C'est vous dire si nous devons être attentifs au devenir de cette grande rivière : quantité et qualité de la ressource issue des nappes alluviales de la Saône, maintien de la biodiversité, développement des activités agricoles, économiques et touristiques, autant d'enjeux cruciaux que le dérèglement climatique complique encore !



Les évolutions réglementaires révèlent la nécessité d'agir pour maintenir une eau potable de qualité. Ce n'est pas propre à notre territoire, c'est même généralisé sur tout l'axe Saône, comme l'attestent les 13 stations de mesure existant, depuis la Saône Vosgienne jusqu'à Lyon. Une seule, la plus en amont, définit un bon état de rivière, les autres montrant des qualités médiocres voire mauvaises, avec néanmoins aucune dégradation depuis 2011.

Il s'agit donc d'appréhender cette situation avec lucidité et en responsabilité. La première des exigences est de traiter le sujet, au bon niveau, sans dogmatisme, sans pointer du doigt une profession ou une autre. Ce serait parfaitement stérile et clivant et il s'agit maintenant de préparer l'avenir. **C'est une démarche collective, réunissant tous les acteurs de l'eau, collectivités compétentes en eau, gestionnaires, grands usagers, dont la profession agricole, VNF, le monde économique et, bien-sûr, tous nos habitants.**

Nous ne sommes pas dans un choix entre des mesures préventives et des mesures curatives mais dans l'obligation de mener des actions sur ces deux plans.

En effet, actionner des mesures préventives pour renforcer la qualité de la ressource constitue un levier essentiel. C'est une politique qui portera ses fruits dans les années qui viennent. La complexité de ce sujet est induite aussi par la notion de bassin versant, qui ne suit pas nos frontières administratives ! Nous sommes tributaires des mesures prises par les différents territoires concernés par la ressource mais aussi des politiques et réglementations successives relatives aux produits qu'il est possible d'utiliser ou non.

Cette action préventive étant indispensable et non suffisante, nous devons également prévoir pour le court terme des actions curatives, afin d'assurer à nos concitoyens, un approvisionnement en eau potable conforme aux normes en vigueur. Ce sont des investissements qui engagent nos collectivités locales, avec l'appui financier du Département de la Côte-d'Or. Si nous ne les réalisons pas, nous prendrions le risque de reporter sur la génération qui suit la responsabilité d'une eau dégradée. **Il faut agir, maintenant !**

Marie-Claire BONNET-VALLET
Présidente de la CAP Val de Saône

LES ÉLUS ONT VOTÉ POUR LE TERRITOIRE...

Réunis en Conseil Communautaire, les 57 élus de la CAP Val de Saône ont, entre autres, délibéré sur les sujets suivants depuis le dernier bulletin intercommunal :

2021
25 novembre

► **L'attribution d'une aide Région/Communauté de communes** de 5 000 € pour La Poissonnerie d'Auxonne et de 5 000 € à l'entreprise Le Goût du Local de Saint Léger Triey. Cette aide sert à acquérir de l'équipement mobilier pour développer l'activité.

2022
3 mars

► **Le lancement d'une étude pour la réalisation d'une liaison douce sécurisée** entre la gare SNCF de Tillenay et le centre bourg d'Auxonne.

2022
14 avril

► **La reconduction au même niveau des taux de fiscalité** malgré l'augmentation importante des charges pesant sur la Communauté de communes afin de préserver le pouvoir d'achat des familles.

► **La signature d'une convention avec la commune d'Auxonne pour participer financièrement à la requalification des devantures commerciales** pour développer l'attractivité du commerce en centre-ville.

2022
7 juin

► **L'approbation d'un dispositif de soutien financier aux projets des communes** qui sont complémentaires aux activités de la communauté de communes. Une enveloppe de 600 000 € est prévue jusqu'en 2026.

► **La signature d'une convention avec l'Entraide Cantonale de Pontailleur-sur-Saône pour la fermeture du préau**, améliorant les conditions de l'activité des bénévoles en hiver.

2021
15 décembre

► **Le maintien des tarifs appliqués aux familles pour le service des déchets** malgré le contexte de forte inflation (tarifs identiques depuis 2018).

2022
27 janvier

► **La signature de la convention de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat** qui permettra à la Communauté de communes et aux 35 communes de solliciter des subventions pour la réalisation de leurs projets.

► **La signature d'une convention prévoyant que la société APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône) verserait une participation financière de 257 000 €** pour la réalisation d'une aire de covoiturage à Soirans. *En voir plus page 4.*

► **L'attribution d'une subvention de 700 € pour l'association sportive du collège la Croix des Sarrasins d'Auxonne** pour participer au financement d'un déplacement au championnat de France de raid multi-sports.

Retrouvez tous les comptes-rendus sur notre site Internet :

www.capvaldesaone.fr/territoire/conseil-communautaire





POLICE MUNICIPALE : ON MUTUALISE !

▲ Laurent Vouillot,
policier municipal
et son véhicule de fonction.
Il a été gendarme durant plus
de 20 ans, dont 12 ans à la
brigade d'Auxonne.

4 communes travaillent ensemble pour bénéficier des missions de police municipale, avec l'aide de la Communauté de communes

Depuis le 1er mars 2022, la Communauté de communes a mis en place un service de « Police intercommunale » afin de mutualiser entre plusieurs communes les moyens humains et matériels.

Le service se compose pour le moment d'un agent, Laurent Vouillot, recruté pour intervenir sur les quatre communes du territoire qui se sont portées volontaires : **Drambon, Lamarche-sur-Saône, Pontailleur-sur-Saône et Vonges.**

A noter que, si la gestion administrative du service revient à la Communauté de communes, **seuls les maires des quatre communes volontaires détiennent le pouvoir de police et sont donc habilités à donner des instructions à l'agent de police** sur leurs communes respectives.

Le coût est également pris en charge intégralement par ces mêmes communes.

D'autres communes pourront rejoindre le dispositif ultérieurement si elles le souhaitent.

Les missions de cette Police intercommunale sont identiques aux missions dévolues aux Polices municipales, le policier municipal assure ainsi ses fonctions dans les domaines suivants :

- la sécurité, la salubrité, la sûreté et la tranquillité publique ;
- l'application des arrêtés municipaux ;
- le relevé des infractions au stationnement et au code de la route ;
- le relevé d'identité en cas d'infraction ;
- l'aide ponctuelle envers les administrés ;
- la surveillance et la régulation si nécessaire de la circulation routière ;
- la prévention routière auprès des scolaires ;
- la surveillance des bâtiments communaux.

FACILITER LE COVOITURAGE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGIT !

Afin de relever les défis de la transition écologique, la Communauté de communes Auxonne contribue au développement des mobilités partagées sur son territoire. Ainsi, la collectivité va procéder à des travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Soirans, à proximité directe de l'échangeur de l'A39.

49 places sont prévues, revêtues en matériaux perméables et dimensionnées pour un trafic de type véhicule léger. Un système d'éclairage et un abri compléteront l'équipement.

L'entreprise Roger Martin a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 303 166,56€ TTC.

Les 3 000 m² utilisés pour mettre en œuvre ce projet sont compensés par l'acquisition d'une autre parcelle d'environ 5 000 m² afin d'expérimenter l'exploitation de nouvelles essences d'arbres en vue d'anticiper le réchauffement climatique.

Les travaux de l'aire de covoiturage débuteront cet été pour une mise en service prévue pour la fin d'année 2022.

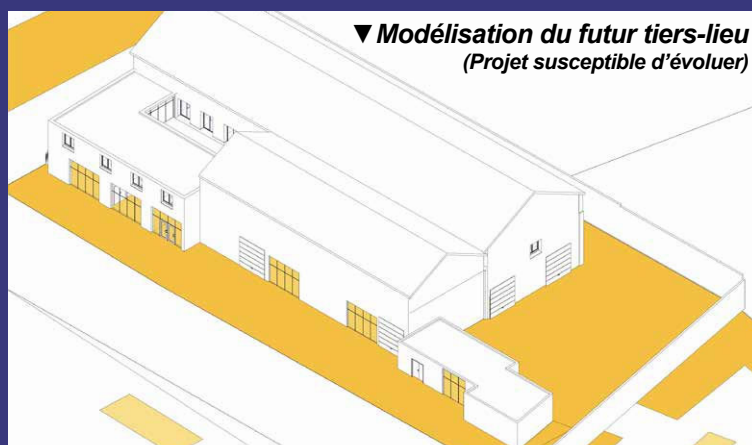
▼ Localisation de la future aire de covoiturage (Géoportail, 2022)



CRÉER DES EMPLOIS LOCAUX : LE TIERS-LIEU EN PHASE D'ÉTUDE

Nous vous l'annonçons dans le bulletin intercommunal de janvier 2022, après le rachat du bâtiment situé en face de la gare d'Auxonne-Tillenay, la Communauté de communes a recruté le bureau d'études A2AD, afin d'être accompagnée dans la réalisation d'un tiers-lieu.

Durant ces derniers mois, A2AD a donc travaillé sur la définition des besoins, la faisabilité financière et une première ébauche de plans.



Les études parallèles sur le bâtiment (diagnostics structurels notamment) ont mis en évidence la fragilité d'une partie de l'édifice. Il a donc été décidé de ne conserver que la partie d'origine et de détruire les extensions qui ont été ajoutées ultérieurement, en trop mauvais état.

De nouvelles extensions viendront s'ajouter pour porter le bâtiment à une superficie globale de 1 500m² environ, sur deux niveaux.

Des salles de réunion (dont une pouvant accueillir jusqu'à 70 personnes), des bureaux et espaces de co-working à destination des entreprises, des ateliers disponibles à la location pour des artisans et des places de stationnement seront aménagés. Enfin, un espace de 70m², avec pignon sur rue, pourra être mis à disposition pour des actions d'économie sociale et solidaire.

Les nouvelles extensions du bâtiment répondront à la certification BEPOS (Bâtiment à Energie Positive), elles produiront donc plus d'énergie qu'elles n'en ont besoin pour fonctionner, notamment via l'installation de panneaux photovoltaïques. La fin de travaux est prévue courant 2025.

ÉCONOMISER, MIEUX DISTRIBUER ET PROTÉGER NOS RESSOURCES EN EAU : DES TRAVAUX INDISPENSABLES

Pénuries d'eau à l'international, périodes de sécheresse et restrictions d'eau au niveau local... nous devons dès à présent apprendre à économiser cette ressource si précieuse qu'est l'eau, la préserver et éviter au maximum de la gaspiller. Cela passe aussi par de nombreux travaux d'amélioration et de rénovation de nos infrastructures, afin de gérer au mieux nos ressources en eau potable et nos rejets d'eaux usées traitées.

Des études ont permis de prévoir les travaux nécessaires pour renouveler et réparer les canalisations d'eau potable et d'assainissement ainsi que les ouvrages existants tels que les châteaux d'eau.

Les travaux suivants débuteront donc cette année et vont dans un premier temps s'échelonner jusqu'en 2026.

En assainissement :

- Lamarche-sur-Saône : mise en place d'un réseau séparatif afin que la station d'épuration ne reçoive que des eaux usées à traiter (et plus les eaux pluviales). Les eaux en sortie de station seront ainsi mieux épurées et cela participera à la reconquête du bon état écologique de la Saône.
- Au niveau des autres communes, les travaux consisteront principalement à réparer les réseaux qui en vieillissant perdent parfois leur étanchéité.

Environ 4 100 000 € HT seront investis.

Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau et la Région

En eau potable :

- Rénovations de canalisation parfois fuyardes et dans des matériaux âgés et cassants
- Rénovations sur les ouvrages comme le château d'eau des granges hautes à Auxonne.
- Sécurisation de sa ressource en eau par des travaux d'interconnexion entre communes et syndicats. Cela permet, en cas de diminution des ressources en eau de bénéficier de ressources voisines.

Environ 5 800 000 € HT seront investis.

Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département de la Côte d'Or

Pour tout renseignement :



Contactez Emmanuelle Vacelet
Responsable du service eau /
assainissement
03 80 27 03 20
e.vacelet@capvaldesaone.fr



Une gestion disparate sur le territoire

Depuis le transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de communes au 1er janvier 2020, **12 communes sont gérées en direct pour la compétence eau potable et 16 communes pour la compétence assainissement.**

Pour exercer ainsi ces compétences, la collectivité travaille en collaboration avec des entreprises délégataires : SUEZ (secteur sud) et SAUR (secteur nord).

Les autres communes adhèrent encore à des syndicats existants tels que le SISOV au nord-est du territoire, Magny-St Médard au nord-ouest et le Sinotiv'Eau au sud-ouest du territoire principalement.

Vous ne savez pas quel organisme gère le réseau d'eau ou d'assainissement de votre commune ?

Consultez nos cartes sur notre site Internet :

www.capvaldesaone.fr/cartes-eau-assainissement



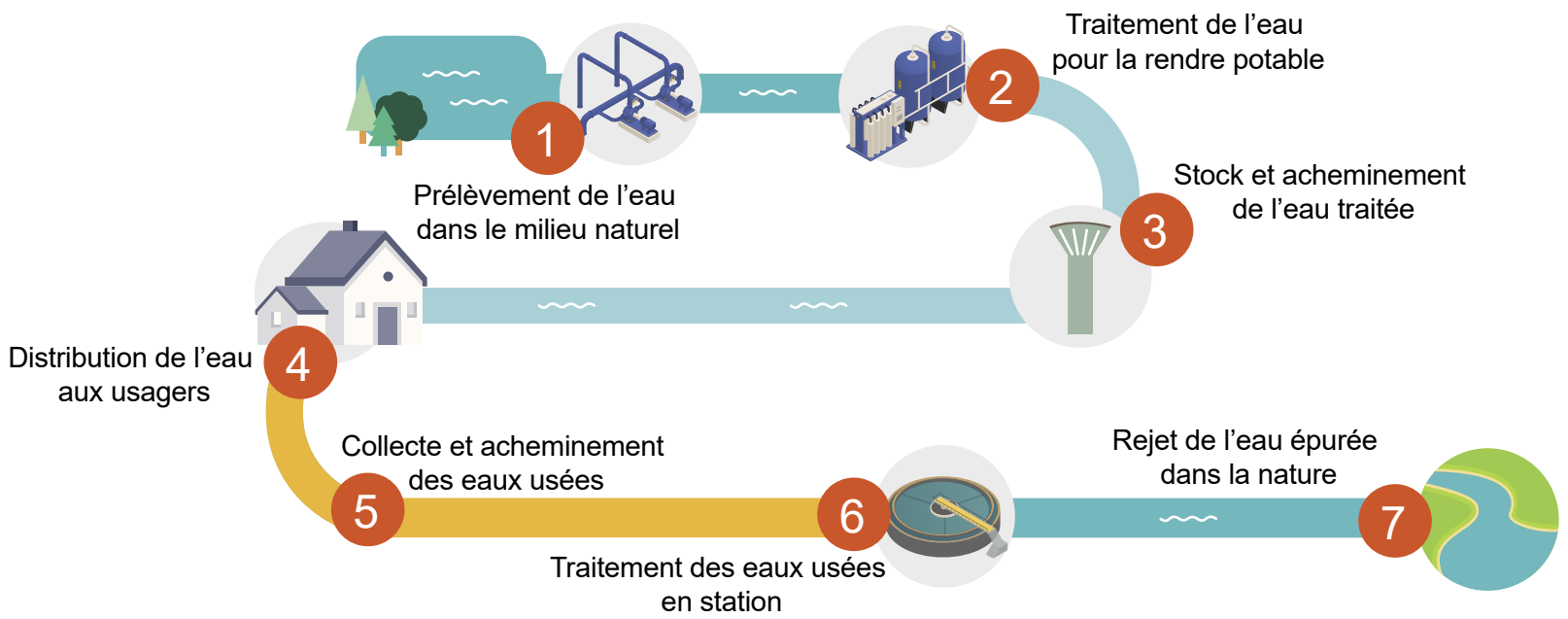
Zoom sur... les travaux de Vielverge

Depuis le début de l'année, Vielverge doit faire face à de **nombreuses casses sur le réseau d'eau potable**, entraînant parfois des coupures d'eau de plusieurs heures voire plusieurs jours consécutifs. Ces casses sont le résultat d'un réseau vieillissant et de matériaux fragilisés par une pression importante dans les canalisations.

Le réseau de Vielverge - inclus dans le programme des travaux - fera donc **peau neuve** dans les rues principalement concernées par les casses.

En attendant, pour limiter le nombre de casses et faciliter la remise en service du réseau, la collectivité installera prochainement, via le délégataire SAUR, un **réducteur de pression** qui devrait limiter le nombre de casses.

De la source au robinet : mieux comprendre le cycle domestique de l'eau ▼



La Communauté de communes investit pour distribuer une eau de qualité

La Communauté de communes a repris la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020. A ce titre, **elle est dépositaire d'un historique au niveau des investissements déjà réalisés, des équipements existants et des usages quotidiens qui avaient cours sur les dernières décennies.** De nombreux équipements avaient été aménagés / modernisés mais beaucoup reste à faire (voir programme des travaux sur la page ci-contre).

La nappe de la Saône est alimentée par le ruissellement et l'infiltration des terrains situés en proximité d'Auxonne mais également par la Saône elle-même. Une vigilance toute particulière est donc portée sur l'eau prélevée dans cette nappe car la qualité de cette ressource ne dépend pas que de nos usages locaux.

L'agence Régionale de santé (A.R.S.) a pour mission d'assurer le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée aux habitants. Depuis 2021, les normes réglementaires ont été renforcées, ce qui va nécessiter de réaliser des investissements pour se mettre à niveau. **Distribuer une eau de qualité, et donc assurer la sécurité sanitaire, est un devoir qui constitue une priorité absolue et non discutable dans les exigences que la Communauté de commune se fixe.** En effet, ne pas tenir compte de ce sujet et reporter notre responsabilité dans le temps ne serait moralement pas acceptable.

Ainsi, nous allons nous engager dans la **réalisation d'une unité de filtration à la station de production d'eau potable des Pointes à Auxonne** (châteaux d'eau le long de la Saône). Cet ouvrage aura pour objectif de filtrer et d'éliminer les molécules indésirables. Il s'agit d'un investissement dont le coût est évalué à 700 000 € et sur ce dossier, le Département de la Côte d'Or sera amené à apporter une subvention qui permettra de réduire le reste à financer.



▲ Le Réservoir des Pointes à Auxonne où sera installée l'unité de filtration



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En février et mars dernier, la CAP Val de Saône a organisé 6 réunions d'échanges avec les exploitants agricoles et producteurs du territoire, autour de leurs projets et leurs attentes envers la collectivité.

Pour répondre aux besoins et problématiques soulevés lors de ces réunions, des groupes de travail avec ces professionnels agricoles vont être organisés dans les prochains mois, sur les thèmes suivants :

- Communication et image autour des produits locaux et des métiers agricoles ;
- Cuisine centrale et restauration collective ;
- Points de vente de produits locaux, collectifs et individuels ;
- Outils économiques et logistiques.

Bientôt un hors-série !

Rendez-vous à l'automne 2022 pour découvrir **notre magazine hors-série du projet alimentaire territorial** : produits locaux, producteurs, métiers de l'alimentation et recettes inédites seront à l'honneur, du champ à l'assiette !

Vous êtes acteur de l'alimentation locale (producteur, artisan, restaurateur, etc.) sur le territoire de la CAP Val de Saône ?

N'hésitez pas à nous contacter, une série d'articles et interviews est prévue dans ce magazine !

Vous vous sentez concerné par le Projet Alimentaire Territorial, vous avez des idées d'actions ou souhaitez simplement suivre le projet ?



Contactez Agathe Mathey
Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial
03 80 63 68 97 • 06 42 27 46 93
agathe.mathey@cotedor.fr



CIVISME ET COURTOISIE EN DÉCHÈTERIE

Nous assistons régulièrement à des comportements inadmissibles auprès de nos gardiens de déchèteries : agressivité, insultes, etc.

Sandra, Nicolas, Olivier, Sébastien et Stéphane sont à votre écoute, ils **répondent à vos questions** et vous **guident** si besoin. Mais ils sont également là pour vous indiquer les éventuelles **erreurs de tri** et vous demander de les **rectifier**.

Nous vous rappelons que l'article 433-3-1 du Code Pénal dispose que « le fait d'user de menaces ou de violences ou de commettre tout autre acte d'intimidation à l'égard de toute personne participant à l'exécution d'une mission de service public » est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Il est à noter que toute erreur dans une benne peut engendrer des problèmes dans le recyclage des déchets.



Les agents de votre déchèterie...

...sont à votre service pour :

- Vous conseiller et vous orienter
- Assurer la circulation et veiller à votre sécurité

...ne doivent pas :

- Etre agressés verbalement
- Vous laisser déposer vos déchets dans n'importe quelle benne



HARMONISATION DES SERVICES DÉCHETS : LES ÉLUS DU TERRITOIRE PLEINEMENT MOBILISÉS

Comme nous vous l'indiquions dans le bulletin de janvier 2022, la collectivité doit travailler sur **l'harmonisation des services déchets du secteur d'Auxonne et du secteur de Pontailler-sur-Saône avec une échéance fixée par la loi au 1^{er} janvier 2024**.

Parallèlement à ce processus, il faut prévoir un changement dans le geste de tri des usagers, principalement pour les emballages plastiques (extension des consignes de tri) au 1^{er} janvier 2023 et la collecte à part des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 (cela correspond notamment aux déchets alimentaires, qui ne pourront plus être mis dans les déchets ménagers).

Pour mener à bien ces réformes, l'intercommunalité s'est attachée les services d'un bureau d'études depuis décembre 2020 et a pu compter sur la mobilisation d'un certain nombre d'instances :

- **Le Bureau communautaire** (Présidente, 11 vice-présidents, 12 élus communautaires) ;
- **Un comité de pilotage** réunissant les 16 élus qui siègent au sein des conseils d'exploitations pilotant la politique déchets pour le territoire ;
- **Une commission développement environnemental** qui réunit 11 élus communautaires et 7 conseillers municipaux ;
- **La Conférence des maires** qui permet aux 35 maires élus sur le territoire de travailler sur ce dossier stratégique et de faire des propositions qui seront soumises à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le samedi 14 mai 2022, sous la forme d'un séminaire, **les 35 maires de la Communauté de communes ont été invités** à Villers-les-Pots pour réfléchir et faire des propositions sur les dossiers suivants :

- Une seule redevance applicable à tous les habitants du territoire, qui sera adaptée en fonction du volume de déchets collectés ;
- Le choix entre une taille unique de bacs d'ordures ménagères ou une taille différenciée selon la taille du foyer ;
- La gestion des accès en déchèterie pour les particuliers et pour les professionnels ;
- Le tri à la source des biodéchets ;
- La question de la modulation du tarif sur le bac de tri ;
- L'accompagnement des habitants aux changements à venir et la mise en place d'une communication adaptée.

Ce séminaire a permis d'avancer sur des propositions qui vont être soumises au Conseil Communautaire et d'acter le besoin d'approfondir la réflexion sur certains sujets. Les conditions de la réussite reposent sur un travail collectif des élus de l'ensemble du territoire, appuyés des services de la Communauté de communes.

▼ Réunion de travail avec les élus de la CAP Val de Saône le 14 mai dernier





LECTURE : METTEZ-VOUS AU VERT !



Apprendre à cuisiner les fanes de radis, faire à manger en 2h pour toute la semaine, voyager sans avion, initier sa famille au zéro déchet* ... ces sujets vous intéressent ?! Les bibliothèques du territoire vous proposent près de 300 ouvrages référencés dans un fonds dédié aux questions environnementales !

La réduction des déchets des ménages passe par une meilleure connaissance des enjeux environnementaux liés à la consommation et aux déchets. Ainsi, par la lecture, qui est un excellent moyen de sensibilisation, nous espérons attiser la curiosité, transmettre des connaissances et favoriser les changements de comportement.

Ces ouvrages s'adressent à **tous les publics** et abordent de **nombreuses thématiques**. On peut y trouver aussi bien des ouvrages de fiction (romans, BD, mangas, albums, contes) que des documentaires.

Le fonds a été acquis dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, signé entre la Communauté de communes, la ville d'Auxonne, et l'Etat.



*** Livres évoqués :**

- Je cuisine les fanes (Amandine Geers - Olivier Degorce)
- Voyager sans avion (Audrey Baylac)
- En 2h je cuisine pour toute la semaine - Le Best Seller du Batch Cooking (Caroline Pessin)
- Zéro déchet pièce par pièce (Claire Lagrange)
- Famille presque zéro déchet (Jérémy Pichon)

Comment les emprunter ?

Le fonds environnement est conservé à la Bibliothèque d'Auxonne mais **chaque bibliothèque municipale peut emprunter tout ou partie du fonds** – pour la durée qu'elle souhaite – afin de mettre ces ouvrages à la disposition de ses lecteurs.

Un ouvrage vous intéresse ? Faites-en la demande auprès de votre bibliothécaire !

Attention, vous devez passer obligatoirement par la bibliothèque dans laquelle vous êtes inscrit.

A noter que le fonds environnement peut être enrichi au gré des demandes et requêtes des usagers.

Ces documents peuvent également être utilisés comme outils pour des animations ou servir de support à des ateliers.

Pour tout renseignement :



Contactez la Bibliothèque Municipale d'Auxonne
03 80 37 42 52
bm.auxonne@wanadoo.fr



LA NATURE S'INVITE À LA MAISON DE L'ENFANCE D'AUXONNE

Au sein de la maison de l'Enfance d'Auxonne, un projet commun entre le relais et la crèche a récemment été proposé aux enfants **autour de la nature avec Sandra Avril**, animatrice environnement.

Ce projet a été décliné en 3 animations.

Les petites bêtes du compost

« Le sol, cette base solide qui soutient et alimente toute forme de vie sur Terre. C'est un tout petit monde qui vit sous nos pieds pour maintenir cet équilibre vital. Découvrons le ensemble ».

En petit groupe, les enfants accompagnés des assistantes maternelles et des professionnelles de la crèche sont partis à la recherche de petits insectes dans le compost et dans la terre... un moment plein de découvertes et de partage !

Les refuges pour insectes/prairie fleurie

« Les petites bêtes, elles sont décidément partout. Elles volent, rampent, sautillent au sein de nos prairies. Insectes pollinisateurs, prédateurs, apprenons à comprendre ce monde qui nous échappe et qui est pourtant si important au maintien de l'équilibre de l'écosystème ».

Les enfants ont semé des graines pour créer une prairie fleurie dans le jardin de la crèche et ont construit des refuges pour les insectes avec différents matériaux que les familles et les assistantes maternelles ont apportés (pots en terre cuite, pommes de pin, tuiles, feuilles, branches, etc.).

Les apprentis jardiniers

Les enfants ont planté quelques fruits et légumes pour de futures bonnes dégustations. Ainsi, les parents se sont à nouveau mobilisés pour apporter des plants.

▼ Retour en images sur les animations



UN NOUVEAU PORTAIL FAMILLES POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES

Le Portail Familles est une plateforme en ligne qui vous permet de gérer facilement et à tout moment l'inscription de vos enfants à nos différents services : restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire, vacances, etc.

<https://capvaldesaone.portail-familles.app>

ATTENTION, le nouveau portail familles sera opérationnel à compter du 11 juillet pour les inscriptions de la rentrée 2022

Pour les accueils de loisirs estivaux, l'ancien portail sera encore disponible

Plus clair, plus accessible, votre portail familles fait peau neuve !

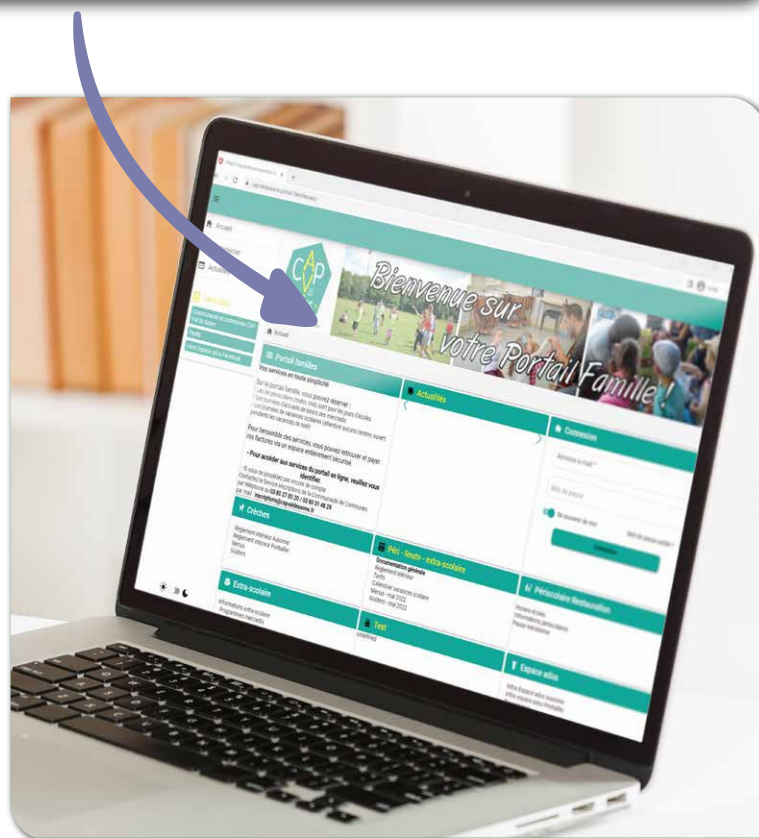
Vous y retrouverez tous vos **services habituels** : gestion de vos informations personnelles (famille et enfants), gestion des réservations aux différentes activités (périscolaire, extrascolaire), menus, tarifs, programmes... ainsi que les actualités de nos structures.

Accessible 7j/7 et 24h/24, il s'adapte désormais à tous vos supports numériques : smartphone, tablette, ordinateur.

Qui dit nouveau site, dit nouveaux identifiants !

► Pour les familles ayant déjà accès à l'ancien portail familles, vos nouveaux identifiants vous seront **envoyés automatiquement sur votre boîte mail** à partir de la fin juin.

► Pour les nouvelles inscriptions, merci de remplir le dossier papier dans un premier temps.



Nouveau : les crèches aussi ont leur place dans le nouveau portail familles !

Il sera désormais possible d'inscrire son enfant pour les **accueils occasionnels** en crèche.

Les menus, goûter et règlements seront également disponibles.

Attention, pour les demandes de places régulières, il n'y a pas de changement, merci de contacter d'abord le secrétariat petite enfance au 06 75 82 75 22.



Pour tout renseignement :
Contactez le service inscriptions
03 80 31 48 29
inscriptions@capvaldesaone.fr

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE : TOP DÉPART !

Politiques Educatives et Familiales

Les inscriptions aux différentes activités (restauration scolaire, périscolaire et accueils de loisirs) de la rentrée 2022 sont ouvertes !

Même si vous disposez déjà d'un dossier, **il faudra l'actualiser** (fin des inscriptions le 29 juillet).

Nouvelle inscription

- Récupérez un dossier famille ou une fiche enfant à la Communauté de communes ou par mail ;
- Complétez-le et joignez les pièces justificatives demandées
- Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant par fiche papier ou via le nouveau portail familles (disponible à partir du 11 juillet)

Renouvellement de dossier

- Actualisez les documents par mail ou via le portail familles en fournissant les pièces justificatives
- Inscrivez ensuite votre enfant par fiche papier ou via le nouveau portail familles (disponible à partir du 11 juillet)

Ecole de Musique et d'Art

Les inscriptions aux différentes activités sont également ouvertes : éveil musical, atelier d'initiation, cours instrumentaux, solfège, ateliers collectifs, danse, théâtre, art plastique... A noter que le **hip-hop** est à nouveau au programme !

Nouvelle inscription

- Contactez le service « inscriptions » pour créer le dossier et joignez les pièces justificatives demandées

Renouvellement de dossier

- Complétez la **fiche d'inscription** et joignez les pièces justificatives demandées



Pour tout renseignement :

Contactez le service inscriptions
03 80 31 48 29
inscriptions@capvaldesaone.fr



ET PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ...

Inscrivez vos enfants dans nos accueils de loisirs et espaces ados !

Intervenants sportifs, culturels, sorties sur la journée, piscine, jeux, mini-séjours... l'été promet d'être sensationnel pour les enfants du Val de Saône ! Pour les espaces ados, ce sont deux séjours et une journée spéciale sports avec les espaces ados voisins qui devraient retenir leur attention !

Les programmes complets sont disponibles en téléchargement sur le portail familles.

VIVEZ L'ÉTÉ EN VAL DE SAÔNE

Bougez...

En canoë

Tout au long de l'été, vous pouvez **louer nos canoës** au départ d'Auxonne ou Heuilley-sur-Saône pour une balade sur la Saône entre amis ou en famille.

► Si vous le souhaitez, **des sorties guidées** sont organisées au départ d'Heuilley-sur-Saône les matins du 12 juillet, 30 juillet et 28 août.

► Une visite au fil de l'eau pour découvrir le **patrimoine d'Auxonne** est prévue les 14 Juillet et 18 août.



A vélo

Prenez le guidon en suivant la **Voie Bleue** qui traverse notre territoire de Talmay jusqu'aux Mailllys. Vous pouvez partir pour quelques heures ou à la journée et trouverez de nombreuses zones d'ombres et tables de pique-nique !

► Le 18 septembre, **une sortie accompagnée** à vélo de 6 km vous permettra de découvrir l'histoire de la Saône et la biodiversité qu'elle abrite.

► Et si vous le souhaitez, vous pouvez **louer des vélos** directement auprès des offices de tourisme d'Auxonne ou Pontailler-sur-Saône.



A pied

De nombreuses **boucles de randonnées pédestres** sont disponibles avec des longueurs et difficultés variables. En famille, entre amis ou en solo découvrez à votre rythme les richesses naturelles de notre territoire.

► Le samedi 21 août matin, baladez-vous avec une animatrice au travers de la **gravière et des mares des Prés Bourrés de Vielverge** pour découvrir la faune et la flore du milieu !



Visitez...

Tout au long de l'été, vous pourrez découvrir la CAP Val de Saône et son patrimoine grâce à un programme d'animations



« A LA DÉCOUVERTE D'AUXONNE »

à 10h30, tous les mardis
du 07/06 au 13/09



VISITE DÉGUSTATION

à 18h, le samedi 2 juillet, le
vendredi 12 août et le samedi
3 septembre



« MONTÉE À LA TOUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME »

à 10h30 et 16h, tous les
vendredis du 03/06 au 16/09



VISITE NOCTURNE À LA LANTERNE

à 20h, les samedis 9, 23 juillet
et 20 août



« AU FIL DE L'EAU »

à 16h le jeudi 14 juillet et à
10h30, le jeudi 18 août



VISITE DE VILLERS-LES-POTS NOUVEAU!

à 10h, le samedi 13 août



VISITE DE TALMAY ET SON CHÂTEAU NOUVEAU!

à 9h30, les samedis 30 juillet
et 27 août

Sortez...

Avec la programmation de la Saison culturelle Auxonne - Mirebeau-sur-Bèze



THE CRACKED COOKIES

à 20h, le vendredi 1^{er} juillet
Gradins, Auxonne



PICON MON AMOUR

à 19h, le vendredi 29 juillet
Gradins, Auxonne



ÇA NOUS RAMÈNERA PAS DALIDA

à 19h, le vendredi 26 août
Gradins, Auxonne

Découvrez notre guide touristique pour vos idées de sortie en Val de Saône ! Il est disponible gratuitement dans les bureaux d'information de l'Office de Tourisme à Auxonne et à Pontailler-sur-Saône

Informations et réservations



Office de Tourisme
03 80 37 34 46
contact@capvaldesaone-tourisme.fr
Visites de 2 à 12€ / Spectacles gratuits

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LE CAP MAG'

Afin de faire évoluer le bulletin de la CAP Val de Saône pour qu'il réponde au mieux à vos besoins, la collectivité vous propose de participer à une courte enquête, anonyme, pour connaître vos habitudes de lecture et vos attentes.
Merci de votre contribution.

Si vous utilisez Internet, vous pouvez répondre au questionnaire sur notre site :
www.capvaldesaone.fr/capmag

Lisez-vous le bulletin...

- En intégralité
- Seulement quelques articles
- Juste feuilleté
- Ne le lis pas

Que pensez-vous de l'aspect général du bulletin ?

- Très bien
- Bien
- Moyen
- Il ne me convient pas

Qu'attendez-vous de votre bulletin intercommunal ?

- De l'information locale
- De mieux connaître mon territoire
- De connaître les services offerts
- De découvrir les actions réalisées par la collectivité
- De me divertir
- Autre réponse.....

Quels sont les thèmes qui vous intéressent le plus ?

- Les informations communautaires : les grandes décisions prises en Conseil
- Le développement économique
- Les projets liés à la transition écologique, les actions en faveur de la mobilité...
- La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- L'eau et l'assainissement
- Les services environnement et déchets
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Les services de l'École de Musique et d'Art
- Les services des politiques éducatives et familiales (petite-enfance, enfance, jeunesse)
- Le développement touristique

Votre avis nous intéresse !



Conservez-vous le bulletin ?

- Oui
- Non

La périodicité semestrielle vous convient-elle ?

- Oui
- Non, il y en a trop souvent
- Non, il n'y a en a pas assez

Au-delà du bulletin, comment êtes-vous informé(e) de ce qui se passe en Val de Saône ?

- Par le bouche-à-oreille
- Par des affiches
- Par le site Internet
- Par Facebook
- Par Panneau Pocket (via votre commune)

Vous êtes ?

- Une femme
- Un homme

Votre tranche d'âge

- Moins de 25 ans
- 25/40 ans
- 40/60 ans
- Plus de 60 ans

Votre commune :

Merci d'avoir pris le temps de répondre. Le questionnaire est à remettre à l'accueil de votre mairie avant le 31 août 2022 ou à faire parvenir à la Communauté de communes

Par mail : capvaldesaone@gmail.com

Par courrier : Ancienne route nationale, 21130 Auxonne